

---

Demande de modification de PASH

**Parc d'activités économiques « Neufchâteau – Longlier »**  
**Commune de Neuchâteau**  
Rapport de motivation

---

IDELUX Eau  
Service d'Appui aux Communes  
Le 8/8/2024



# 1. Introduction

## 1.1. Localisation

La demande de modification du PASH fait suite à la modification du plan de secteur portant sur l'extension du parc d'activités de Neufchâteau - Longlier (arrêté ministériel du 2 octobre 2023). Il s'agit donc d'assigner un régime d'assainissement à une nouvelle zone urbanisable.

Cette nouvelle zone d'activités a une superficie d'environ 21,3 ha et devrait accueillir 234 emplois.

## 1.2. Cartes

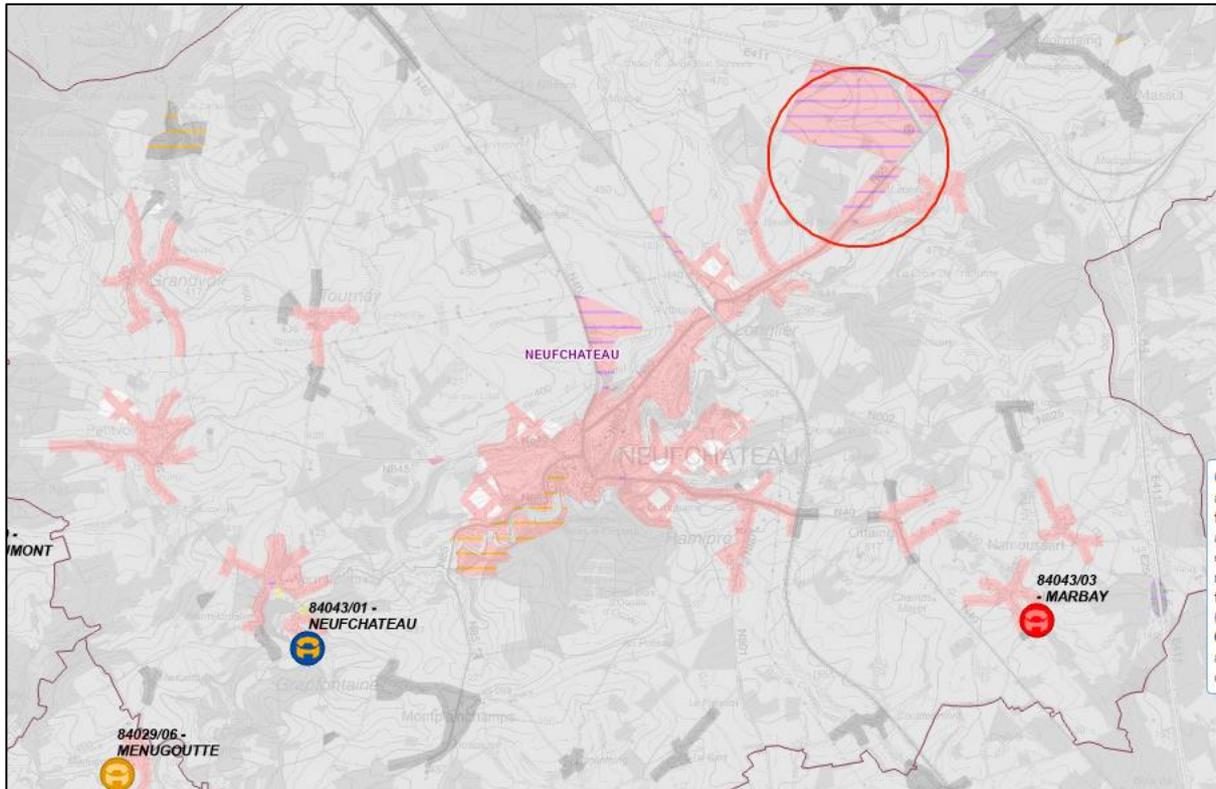


Figure 1 : Localisation du PAE de Longlier (Commune de Neufchâteau).

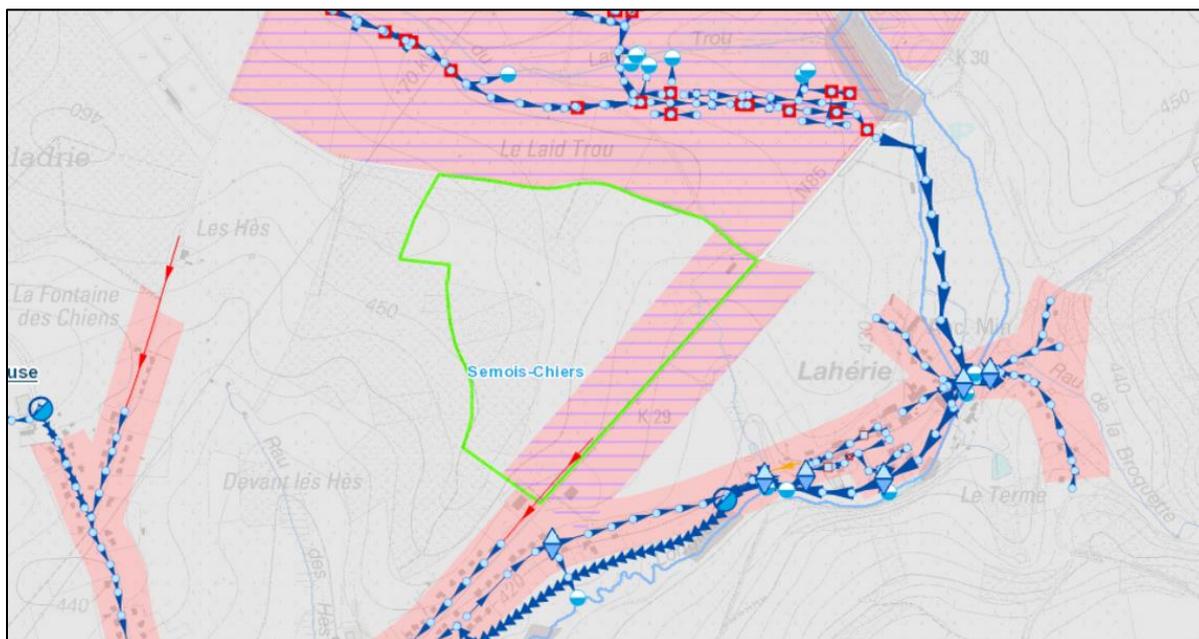


Figure 2 : Localisation de la zone concernée par la modification du PASH (zone entourée en vert).

## 2. Proposition de solution

Nous proposons d'orienter l'extension du PAE vers une zone d'assainissement collectif afin de suivre le même schéma que celui existant. IDELUX Développement équippa cette extension d'un réseau d'égouttage séparatif. Les eaux usées de l'extension du PAE seront acheminées vers la station d'épuration de Neufchâteau (10 000 EH).

Cette proposition fait suite à l'arrêté du gouvernement wallon du 2 octobre 2023 - Arrêté ministériel approuvant le plan communal d'aménagement dit « Parc d'activités économiques de Longlier » à Neufchâteau, qui révisé le plan de secteur de Bertrix - Libramont - Neufchâteau.

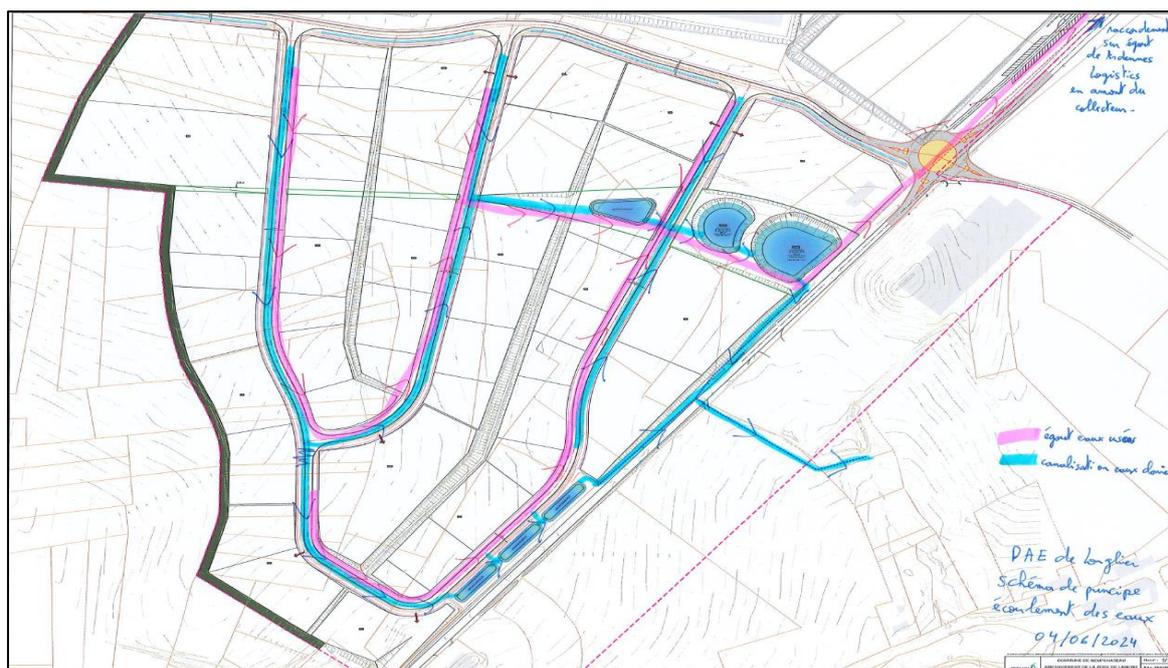


Figure 3 : Projection du futur réseau d'égouttage (en violet : canalisation « eaux usées », en bleu : canalisation « eaux claires »).